

L'ajournement

ment s'y prendre pour avoir accès à cet argent qui a été promis il y a 18 mois.

• (1925)

J'espère que la secrétaire parlementaire a de bonnes nouvelles à nous annoncer à ce sujet. Il est temps que le gouvernement agisse et fasse un effort pour mettre fin à la violence envers les femmes. Le fait est que s'il n'agit pas, c'est que le premier ministre ne considère pas cette question comme l'un des plus graves problèmes de notre société.

Cinquante-deux p. 100 de la population canadienne a plus de motifs d'avoir peur que les autres 48 p. 100 de la population. Il y a quelque chose qui ne va pas. Nous le savons tous. Mais il ne sert à rien d'intervenir à la Chambre et de pontifier. Il ne sert à rien de déclarer que nous nous en soucions si nous n'agissons pas, et, pour agir, il faut de l'argent. Pour sauver la vie, la santé mentale et la dignité des Canadiennes qui courent des dangers tous les jours, il faut que le gouvernement prenne des mesures et délie les cordons de sa bourse, et ce, dès maintenant.

[Français]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, évidemment, les députés des deux côtés de la Chambre ont très justement exprimé leur indignation au sujet des événements tragiques qui se sont produits en décembre dernier. Dans nos efforts collectifs pour comprendre le massacre abominable de 14 jeunes femmes à l'Université de Montréal, nous avons essayé de trouver des raisons et des explications à un acte inexplicable et insensé posé par un individu profondément perturbé. Marc Lépine a agi seul. Mais son acte démontre jusqu'à quel point la violence peut infecter une société.

Un effort concerté est en train d'être fait par notre gouvernement pour justement réduire la présence de cette violence. Les initiatives de lutte contre la violence familiale annoncées l'année dernière consacrent 40 millions de dollars à diverses mesures axées sur la protection, le traitement et la prévention. Le gouvernement

fédéral travaille également en étroite collaboration avec les provinces et le secteur non gouvernemental à l'élaboration d'une stratégie nationale d'ensemble pour lutter contre la violence familiale au Canada. D'ailleurs, monsieur le Président, le Forum sur la violence familiale qui s'est tenu en juin dernier a constitué une étape très importante de ce processus, et la députée devrait savoir cela. Nous prévoyons être en mesure d'annoncer la stratégie nationale au printemps prochain. J'espère que cela va répondre à sa requête de créer un Comité spécial mixte de la Chambre et du Sénat qui, à mon avis, ne donnera pas la réponse et ne donnera pas les résultats que ce forum va donner au gouvernement et, bien sûr, aux femmes et aux enfants qui sont victimes de violence.

J'aimerais également parler et rappeler à la Chambre qu'en 1987, notre gouvernement a pris des mesures législatives pour traiter des agressions et de l'exploitation sexuelles des enfants et nous en parlerons bientôt.

Monsieur le Président, la violence n'est pas une sorte de force impersonnelle comme le vent ou la pluie. La violence existe parce que les gens sont capables de violence. Les gouvernements ne peuvent changer les attitudes par des lois. Toutefois, nous pouvons mettre en place des programmes et des initiatives qui favorisent des changements d'attitude. C'est ce que nous avons fait dans nos mesures pour combattre la violence et c'est pourquoi une grande partie de ces mesures appuie les efforts déployés par les organisations non gouvernementales pour améliorer nos perceptions et nos rapports avec nos semblables.

J'espère, monsieur le Président, qu'avec l'aide de la députée, tous et toutes en autant que nous sommes, nous voulons que la violence qui est faite aux femmes, aux enfants et aux plus démunis cesse. C'est le souhait le plus grand de ce gouvernement et de votre humble serviteur.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 29.)